

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.060

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 2000

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD
DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat Départemental d'Electrification : Adhésion de 55 communes

VOTE : UNANIMITE

Les Comités des Syndicats intercommunaux d'Electrification de ST-JEAN D'ANGELY et de MATHA ont décidé la dissolution de leur syndicat.

Les 55 communes adhérentes ont approuvé ces décisions et adopté une délibération décidant une adhésion directe au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electrification, lors de sa réunion du 3 Avril 2000, a pris acte de la décision de dissolution des Syndicats intercommunaux de ST-JEAN D'ANGELY et de MATHA et a émis un avis favorable à l'adhésion individuelle des 55 communes concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- VU l'avis favorable du Comité du Syndicat Départemental d'Electrification

DECIDE

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime des communes suivantes :

ANTEZANT-LA-CHAPELLE ; AUJAC ; AUMAGNE ; AUTHON EBEON ; BAGNIZEAU ; BALLANS ; BAZAUGES ; BEAUVAIS-SUR-MATHA ; BERCLOUX ; BLANZAC-LES-MATHA ; BLANZAY-SUR-BOUTONNE ; BRESDON ; BRIE-SOUS-MATHA ; CHIVES ; COIVERT ; COURCELLES ; COURCERAC ; CRESSE ; DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE ; FONTAINE-CHALENDRAY ; FONTENET ; GIBOURNE ; GOURVILLETTE ; HAIMPS ; LA BROUSSE ; LA JARRIE-AUDOUIN ; LES EGLISES D'ARGENTEUIL ; LES TOUCHES-DE-PERIGNY ; LOUZIGNAC ; MACQUEVILLE ; MASSAC ; MONS ; NANTILLE ; NEUVICQ-LE-CHATEAU ; NUAILLE-SUR-BOUTONNE ; POURSAY-GARNAUD ; PRIGNAC ; ROMAZIERES ; SIECQ ; SONNAC ; ST-DENIS-DU-PIN ; STE-MEME ; ST GEORGES-DE-LONGUEPIERRE ; ST JULIEN-DE-L'ESCAP ; ST MARTIAL-DE-LOULAY ; ST MARTIN-DE-JUILLERS ; ST OUEN-LA-THENE ; ST PARDOULT ; ST PIERRE-DE-JUILLERS ST PIERRE-DE-L'ISLE ; ST SEVERIN-SUR-BOUTONNE ; THORS ; VARAIZE ; VERVANT ; VILLIERS-COUTURE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS